



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E140063

VALABLE JUSQU'AU 06/09/2024

ÉDITÉ LE 03/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/03/2005
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 03/01/2017
177 600

Raison sociale : MIGUELTORENA
ZONE ARTISANALE PELENBORDA
64480 LARRESSORE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BAYONNE 481171064RC64

Siret : 481 171 064 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0055023 0

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 76481775

Assurance Responsabilité Civile :
AVIVA 76481775

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Téléphone : 05 59 93 04 45
Portable : 06 78 80 81 68

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@sarlmigueltoarena.fr

Responsabilité légale :
MIGUELTORENA ALAIN ASSOCIÉ(E) / MIGUELTORENA STEPHANE CO-GÉRANT /
MIGUELTORENA FABRICE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 7 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	22/06/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/09/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	19/09/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.